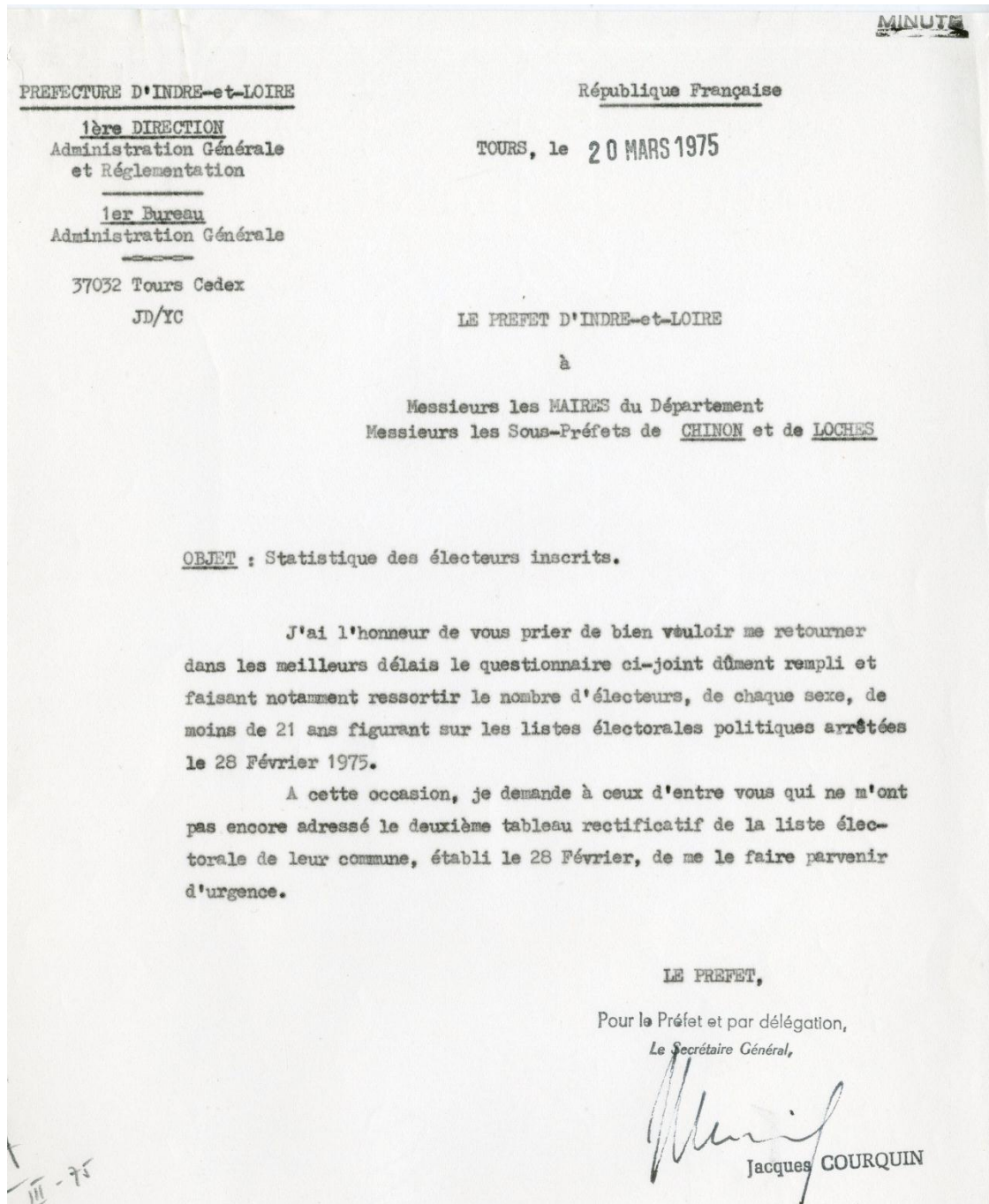


Le vote à 18 ans : un nouvel élargissement du corps électoral.

Document 29/1
Courrier du préfet d'Indre-et-Loire (1975)

AD Indre-et-Loire, 1174 W 4



Le vote à 18 ans : un nouvel élargissement du corps électoral.

Document 29/2

Nombre d'électeurs inscrits en Indre-et-Loire en 1975

AD Indre-et-Loire, 1174 W 4

DEPARTEMENT D'INDRE-et-LOIRE

Nombre d'électeurs inscrits

Sexe	: Nombre total des électeurs : inscrits sur les listes : électorales arrêtées au 28 : Février 1975 (y compris : les jeunes de moins de 21 ans)	: Nombre des seuls : électeurs de moins : de 21 ans figurant : sur lesdites listes
Hommes	139.469	7.360
Femmes	154.124	6.885

Le vote à 18 ans : un nouvel élargissement du corps électoral.

Document 29/3

Télégramme du préfet au ministre de l'intérieur (10 mars 1981)

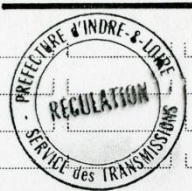
AD Indre-et-Loire, 1174 W 4

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

Mod. 00 00 00 70 H Imp. Rbx. 78

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE Indicateurs d'acheminement	MINUTE	
DE	ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT 0069005
		Date - Heure - Dépôt - Lettre fuséau 10 MARS 1981 16 ^h 00A

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR

Cocher éventuellement la mention utile	VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/> AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/> A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/>	MENTION D'URGENCE (éventuellement) URGENT	Nom du rédacteur : PREBEY N° de téléphone : 3010
--	---	--	---

DE PREFET INDRE-et-LOIRE - 1ère DIRECTION - 1er BUREAU (SERVICE ELECTIONS) - TOURS.

A MINISTRE INTERIEUR - DIRECTION GENERALE ADMINISTRATION
 DIRECTION PERSONNELS ET AFFAIRES POLITIQUES
 SOUS-DIRECTION AFFAIRES POLITIQUES - BUREAU ELECTIONS ET ETUDES POLITIQUES. PARIS.

N° DE TEXTE :

OBJET: INSCRIPTIONS SUR LISTES ELECTORALES POLITIQUES - STOP -
 STATISTIQUE ELECTEURS INSCRITS - STOP -

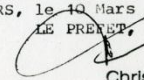
RÉFÉRENCE: VOTRE TELEGRAMME N° 10.008/AP/ELEC DU 20 JANVIER 1981 - STOP -

REPONDANT A SECONDE PARTIE VOTRE CIRCULAIRE TELEGRAPHIQUE RAPPELEE EN REFERENCE, HONNEUR VOUS DONNER CI-APRES RENSEIGNEMENTS NUMERIQUES DEMANDES PORTANT SUR ELECTEURS INSCRITS DANS TOUTES COMMUNES MON DEPARTEMENT - STOP - IL S'AGIT EN L'OCCURRENCE DES ELECTEURS INSCRITS SUR LISTES ELECTORALES COMMUNALES AU 28 FEVRIER 1981 DATE CLOTURE DEFINITIVE DESDITES LISTES PAR COMMISSIONS ADMINISTRATIVES COMPETENTES - STOP -

PRIMO : NOMBRE TOTAL ELECTEURS INSCRITS : 332.987
 a) FEMMES : 175.098
 b) HOMMES : 157.889

SECUNDO : NOMBRE ELECTEURS DE MOINS DE VINGT ET UN ANS : 15.337
 a) FEMMES : 7.799
 b) HOMMES : 7.538

TERTIO : NOMBRE ELECTEURS ETABLIS HORS DE FRANCE : 901
 a) FEMMES : 504
 b) HOMMES : 397

- STOP et FIN -
 TOURS, le 10 Mars 1981
 LE PREFET.

 Christian LEROY

Le vote à 18 ans : un nouvel élargissement du corps électoral.**Document 29**

AD Indre-et-Loire, 1174 W 4

Questionnaire**Courrier du préfet d'Indre-et-Loire (20 mars 1975)**

1. Quelle administration a produit ce document ? Qui la dirige ?
2. Quels sont les destinataires de ce courrier préfectoral ?
3. À quoi correspond le mot OBJET qui figure en tête du courrier ?
4. Ce courrier a-t-il été établi avant ou après la loi donnant le droit de vote aux jeunes de 18 ans à 21 ans ? Justifiez votre réponse en utilisant le texte.

Nombre d'électeurs inscrits en Indre-et-Loire en 1975

5. Comparez le nombre d'hommes et de femmes figurant dans le total des électeurs inscrits. Qui sont les plus nombreux ? Pourquoi, d'après vos connaissances ?
6. Observez ensuite le nombre d'inscrits parmi les jeunes et comparez avec les chiffres de la 1^{ère} colonne. Que remarquez-vous ? Proposez une explication.
7. Calculez en pourcentage ce que représentaient les hommes et les femmes de 18 à 21 ans sur le total des électeurs de chaque sexe inscrits sur les listes électorales en 1975.

Télégramme du préfet au ministre de l'intérieur (10 mars 1981)

8. Le contenu du télégramme (en bas du document) est rédigé en style télégraphique jusqu'à STOP. Recopiez ce petit texte en le complétant comme s'il s'agissait d'une véritable lettre.
9. Ce télégramme constitue la réponse à une demande (« *répondant à...*). D'après le texte, et l'ensemble du document, dites qui avait fait cette demande et quand.
10. Que constatez-vous en comparant avec les chiffres de 1975 ?